



Communiqué de presse

22 septembre 2011

Par requête du 11 mai 2011, et lors de l'audience du 21 Juin 2010, Monsieur Leroi, représentant des masses obligataires 2010, 2013 et 2014, a fait appel aux décisions du Juge Commissaire d'interpréter ses décisions rendues le 26 octobre 2009 d'admission des créances obligataires susvisées au passif de la société Orco Property Group dans le cadre du plan de sauvegarde. Monsieur Leroi sollicitait du Juge son accord pour augmenter les créances obligataires par une admission d'une créance d'intérêts et d'une créance de rendement.

Par trois ordonnances datées du 16 septembre 2011, le Juge Commissaire a rejeté les demandes de Monsieur Leroi, et a statué que les ordonnances du 26 octobre 2009 ne feraient l'objet d'aucune révision. Dans ce cas, les créances obligataires demeurent inchangées.

Ces ordonnances sont susceptibles d'appel.

A propos d'Orco Property Group.

ORCO Property Group est l'une des sociétés immobilières leaders en Europe centrale. La société, établie en 1991, est basée au Luxembourg et est cotée sur NYSE Euronext Paris et sur les bourses de Prague, Budapest et Varsovie.

Pour plus d'informations, consultez le coin des actionnaires sur www.orcogroup.com